

COMPTE-RENDU
de la réunion du 29 OCTOBRE 2015.

Étaient présents : Mme HURLIN Cathia, Mrs FISCHER Didier, JEANJEAN Lillian, DEBRIN Jean-Luc, MATHIEU Dominique, DE PAOLIS Sylvio, ZANGA Frédéric, BIZZARRI Pascal, HOFF Jean-Pierre et CUCHE Sébastien.

Représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés :

Membres absents : Mme KASIDIS Estelle.

Délibération N° 2015-030

Proposition achat de terrain.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part de la vente d'un terrain sis en section N° 01 « village », parcelle N° 122 d'une surface de 2.85 ares appartenant à un particulier.

Il propose que la commune se porte acquéreur et demande aux conseillers de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de se porter acquéreur du terrain sis en section N° 01, parcelle N° 122 d'une surface de 2.85 ares.

DECIDE de faire une offre au vendeur s'élevant à 1 000 € avec une variante de + où - 200 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition.

Délibération N° 2015-031

SIVOM DES ARMOISES – Modification des statuts et des délégués.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts proposés par le SIVOM des Armoises.

Le Syndicat propose une modification au sein du bureau qui sera composé du Président, de deux Vice-présidents et de six assesseurs.

Par ailleurs, le comité composé de délégués sera au nombre de trois titulaires et un suppléant par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les nouveaux statuts du SIVOM des Armoises.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la décision au SIVOM des Armoises.

PROCEDE au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un troisième délégué titulaire :

Mr FISCHER Didier.

Les autres délégués sont maintenus :

Délégués titulaires : Mme HURLIN Cathia et Mr ZANGA Frédéric.

Délégué suppléant : Mlle KASIDIS Estelle.

Délibération N° 2015-032

Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Aulnois-Craincourt.

Proposition convention entretien du réseau assainissement.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente la convention proposée par le Syndicat d'Assainissement d'Aulnois-Craincourt pour l'entretien des réseaux d'assainissement sis sur la commune de Craincourt.

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de participation de la commune au coûts d'entretien et de modernisation des réseaux d'assainissement du SIAAC en lieu et place de l'application de la redevance au titre de l'article 7 des statuts du SIAAC.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
ACCEPTE la présente convention.
AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération N° 2015-033

Recensement de la population. Fixation des indemnités de l'agent recenseur et de l'agent coordonnateur.

Vote à l'unanimité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement.

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte ainsi que celle du coordonnateur,

CONSIDERANT que le montant global de la dotation qui sera allouée à la commune s'élève à 538 euros.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer la rémunération nette (charges salariales déduites) de l'agent recenseur à

.....400.00 €

DECIDE de fixer la rémunération du coordonnateur à 0 €

DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges patronales qui restent à la charge de la commune

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2016 au chapitre 12 - article 6413 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur.

Délibération N° 2015-034

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel. Mandat au Centre de Gestion de la Moselle.

Vote à l'unanimité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la **Collectivité** de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions supplémentaires à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la **Collectivité**.
- que cette mission supplémentaire à caractère facultatif fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le Centre de Gestion lors de l'adhésion au contrat. Cette mission facultative fait l'objet d'une rémunération déterminée par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

La Collectivité charge le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

La convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Elle devra prendre effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

La **Collectivité** autorise le **Maire** ou son représentant à signer les conventions en résultant.

Délibération N° 2015-035

Présentation du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Saulnois.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Saulnois, Ce document a été adressé par courrierl aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose une réflexion sur ce dossier. L'assemblée est appelée à émettre ses observations.

Délibération N° 2015-036

Elagage et débroussaillage de haies sur la VC Craincourt-Puzieux. Choix du devis.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de faire effectuer un élagage ainsi que le débroussaillage de haies en bordure de la voie communale entre Craincourt et Puzieux.

Ces travaux sont rendus nécessaires. A certains endroits la végétation masque la visibilité pour les véhicules qui circulent.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

SARL AGRI GIGOUT SERVICES2 340.00 € TTC.
TRAVAUX AGRICOLES FLORENTIN.....1 340.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le devis de l'entreprise TRAVAUX AGRICOLES FLORENTIN s'élevant à 1 340.00 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de passer commande des travaux.

Délibération N° 2015-037

Budget primitif 2015 COMMUNE. Vote de virement de crédits.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

CREDITS A OUVRIR					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op		
D	F	011	61523		Voies et réseaux	1 344,00
Total						1 344,00 €
CREDITS A REDUIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op		
D	F	022	022		Dépenses imprévues	-1 344,00
Total						-1 344,00 €

Délibération N° 2015-038

Rôle eau 2015. Fixation de la redevance prélèvement ressource.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 25 juillet 2008 portant sur le mode de calcul de la redevance prélèvement ressource.

Après en avoir délibéré :

FIXE le montant de la redevance pour l'année 2015 à 0.0751 € le m3.

La redevance réglée au cours de l'année 2015 s'élève à 806.00 €.

CHARGE le Maire de recouvrer la redevance sur le rôle eau 2015.

Délibération N° 2015-039

Colis de Noël des anciens. Année 2015.

Vote à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
DECIDE de maintenir à 21.00 € le prix du colis offert aux anciens.
AUTORISE en fonction du marché, une tolérance de + ou - 2.00 € sur le colis.
FIXE l'âge requis à partir de 65 ans.
CHARGE Monsieur BIZZARRI Pascal pour le choix des colis.
CHARGE le Maire de l'exécution de la dépense.

Délibération N° 2015-040

Saint Nicolas des enfants. Année 2015.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Foyer Rural des Armoises propose d'organiser comme l'année précédente la fête de la St Nicolas au Château de Aulnois-Sur-Seille.
Il souhaite renouveler la participation de la commune auprès du Foyer Rural des Armoises.
Il propose de fixer la participation par enfant au même tarif, soit à 10 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
ACCEPTÉ de participer à la fête de la Saint Nicolas organisée par le Foyer Rural des Armoises.
DECIDE de fixer la participation à 10 € par enfant.
DECIDE de fixer l'âge éligible jusque 10 ans (classe de CM2).
CHARGE le Maire de mandater la participation au Foyer rural des Armoises.

Délibération N° 2015-041

Titre exécutoire pour participation honoraires MMO 2015. Etude préliminaire.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le titre exécutoire adressé par le Syndicat de Voirie de Delme.
Il s'agit d'une participation aux honoraires du bureau d'études pour la réalisation d'un devis de travaux de voirie émis à l'encontre de la commune pour un montant de 1 371.94 €.
La mairie n'avait pas été informée de l'assujettissement à une facturation d'honoraires au moment de la commande du devis estimatif.
Il convient de voter des crédits sur le budget commune pour mandater la dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
DECIDE de ne pas régler le titre exécutoire. La mairie n'ayant pas été informée de l'assujettissement à facturation pour l'établissement du devis.

DIVERS et INFORMATIONS.

- Elections régionales – Mise en place de la garde du scrutin.

L'assemblée établit le tour de garde du scrutin pour les élections régionales qui auront lieu les 6 et 13 décembre prochains.

- Manifestation Halloween.

Les enfants sont invités à se rendre devant la mairie vers 16H30. Ils seront sous la responsabilité des parents.

- Au sujet du projet de l'éclairage public (Remplacement des ampoules par des leds), la mairie a adressé à la Communauté de Communes du Saulnois un formulaire de demande de subvention.
- Le conseil municipal adresse ses remerciements à Monsieur Dalasparago pour l'arrangement du columbarium au cimetière.
- Les décors lumineux seront installés le 5 décembre prochain.
- Monsieur le Maire fait part que dans le cadre du schéma Départemental de Coopération Intercommunal, les compétences des syndicats intercommunaux seront transférés aux Communautés de communes, ce qui entraîne la suppression de plusieurs syndicats.
- Travaux à la station de pompage : Le nouveau système mis en place fonctionne. Les travaux de nettoyage ont été réalisés par la municipalité.
- Projet coussins berlinois : la subvention au titre des amendes de police a été octroyée.
- Madame Encelle remercie la commune de son intention lors la cérémonie d'inhumation de Monsieur Encelle Yves.
- Monsieur le Maire présente le devis de remplacement du banc à l'aire de jeux. L'assemblée décide de ne pas retenir le devis.
- La mairie a reçu une demande de subvention du Secours Populaire.
- Monsieur Hoff propose à la commune de réaliser un remembrement. La demande doit être présentée par l'ensemble des exploitants agricoles. Monsieur Hoff est invité à prendre contact avec les autres exploitants.
- La mairie a reçu les résultats de l'enquête publique du projet éolien de Aulnois-Sur-Seille et Fossieux. Un permis modificatif a été déposé.
Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs adoptés par la Communauté de Communes du Saulnois pour la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. La nouvelle tarification entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2016.
- L'ouvrier intercommunal du SIVOM entre Seille et Nied interviendra sur notre commune les 5 et 17 novembre prochains.

A Craincourt, le 16 novembre 2015.

Le Maire :
Didier FISCHER

